L'Étang de Leday

Une randonnée proposée par ABC RANDO

Montlouis est un petit village où vous pourrez passer un moment agréable à l'étang de Leday, pour un pique-nique, pour pêcher, prendre l'air. Ne manquez às l'élégante façade de l'église romane de Montlouis qui comporte quelques jolies pépites et les fromages de la famille de Chaussé, tout à côté de l'étang.



Durée : 2h45 **▲** Difficulté : Facile 9.53km & Retour point de départ : Oui 🕰 Activité : A pied

> **m** Commune : Montlouis (18160)

■ Distance : ✓ Dénivelé positif : 23m Name : 23m Point haut : 177m

153m

Point bas : **Description**

Départ depuis l'étang de Leday.

Suivre le parcours n°13 signalé lorsque d'autres circuits se rencontrent - les autres numéros correspondant à d'autres circuits sur les communes voisines.

(D/A) Faites le tour de l'étang dans un sens ou dans l'autre (c'est le sens des aiguilles d'une montre qui est tracé sur la carte).

(1)Continuez sur le chemin principal (à gauche quand a fait le tour de l'étang). Suivez un chemin pierreux.

(2)À une patte d'oie, obliquez à droite. Allez tout droit jusqu'au lieu-dit La Petite Ravauderie.

(3)Gagnez le village de Montlouis en empruntant la route à droite en pente ascendante. Demeurez sur la route, ignorez une route à l'abord du village.

(4) Débouchez sur une petite route et suivez-la à droite.

(5) Prenez la première route à gauche en direction de La Chaume. Dépassez ce lieu-dit et poursuivez par le chemin dans le prolongement.

(6) Bifurquez à gauche sur la Font Cornue pour regagner le village de Montlouis.

(7) Prenez le 1^{er} chemin à droite, bordé de haies. A l'extrémité des haies. obliquez à droite.

(8) Suivez un petite route à gauche.

(9) Au croisement, tournez à droite. Traversez le lieu-dit Leday (producteur de fromages de chèvre fermiers) et regagnez l'étang.

Points de passages

D/A Etang de Leday

N 46.803661° / E 2.237797° - alt. 154m - km 0

1 Champs Renaud

N 46.802695° / E 2.235201° - alt. 154m - km 1.12

2 Direction La Petite Ravauderie

N 46.801853° / E 2.225727° - alt. 153m - km 1.91

3 Direction le Bourg

N 46.807808° / E 2.221582° - alt. 155m - km 2.66

N 46.816412° / E 2.238435° - alt. 176m - km 4.7

5 Direction La Chaume

N 46.821461° / E 2.235793° - alt. 164m - km 5.29

6 La Font Cornue

N 46.817222° / E 2.229143° - alt. 171m - km 6.07

7 Cote 170

N 46.814884° / E 2.246998° - alt. 167m - km 7.49

8 En direction de la cote 163

N 46.81077° / E 2.245176° - alt. 159m - km 8.01

D/A Etang de Leday

N 46.803755° / E 2.237706° - alt. 154m - km 9.53

Informations pratiques

Office de Tourisme Lignières Berry Tourisme 32 grande rue 18160 LIGNIERES

02 48 60 20 41

Bureau d'Information Touristique

2 rue Brune 18190 CHATEAUNEUF-SUR-CHER

02 48 60 88 67 - ouvert l'été

accueil@lignieresenberry-tourisme.fr www.lignieresenberry-tourisme.fr

A proximité

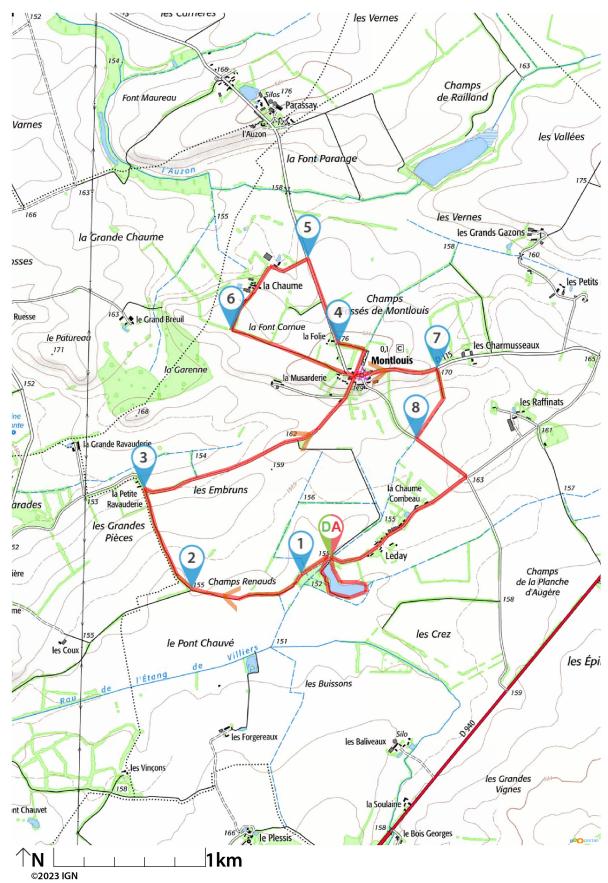
- **Producteur de fromages de chèvre** au lieu-dit Leday : M. et Mme Chaussé Présent sur le marché de Lignières, le lundi.

Possibilité de visites sur rendez-vous au 02 48 60 11 61.

- **Étang de Leday** : cartes de pêche disponibles à l'Office de Tourisme. Bel endroit pour pique-niquer.
- L'Église Saint-Martin de Montlouis : une belle façade romane soignée.

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-l-etang-de-leday/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN **MILIEU VIVANT**

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.